

# Green New Deal

Vers une Europe-providence  
et post-croissance

**Aurore Lalucq**  
eurodéputée

# Green New Deal

## Vers une Europe-providence et post-croissance

<b>Introduction</b>	<b>P1</b>
<b>Changer de cadre pour changer de modèle</b>	<b>P2</b>
Sortir du tout PIB : Réformer les indicateurs de richesse	<b>P2</b>
Mettre la finance au service de la transition	<b>P4</b>
Réformer la politique commerciale de l'Union	<b>P7</b>
<b>Renouer avec la prospérité et l'emploi à travers l'investissement et une politique industrielle européenne</b>	<b>P9</b>
Créer une politique industrielle européenne	<b>P9</b>
Faire de l'Union européenne un champion des batteries de nouvelle génération	<b>P11</b>
Atteindre l'objectif de plein emploi au niveau européen	<b>P12</b>
État employeur en dernier ressort	<b>P13</b>
Éradiquer la pauvreté environnementale	<b>P15</b>
<b>Financer la transition</b>	<b>P17</b>
Assouplissement des règles budgétaires européennes	<b>P17</b>
Réforme fiscale européenne et protectionnisme vert	<b>P18</b>
Quantitative-easing populaire	<b>P20</b>

Lors de son discours programmatique sur le futur de l'Union, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a décidé de faire la part belle à la mise en œuvre de la transition écologique, avec l'annonce d'un Green Deal Européen sous la responsabilité de son Premier Vice-président, Frans Timmermans.

Elle s'apprête à en dévoiler les grandes orientations ce mercredi 11 décembre 2019.

S'il est essentiel de saluer le travail réalisé, et de voir l'écologie au coeur des politiques de l'Union européenne, nous alertons sur plusieurs points et réclamons plus d'ambition encore pour mettre en place la transition écologique et sociale de notre continent.

Notre crainte est que le Green New deal ne s'oriente vers le tout technologique au détriment de l'humain, et vers le tout technocratique au détriment du dialogue social. Or ce projet doit être l'occasion de changer radicalement notre système économique, pour :

- i) mettre l'économie au service de la société,
- ii) qu'elle respecte les limites de la biosphère.

C'est pour cette raison même qu'un projet d'une telle ampleur doit impérativement se faire en concertation avec toutes les forces vives du continent.

Il doit reposer sur une méthode de dialogue social déjà éprouvée : la planification. Pour cela, il faut prendre le temps d'élaborer une nouvelle donne à la hauteur des enjeux actuels, un nouveau modèle économique à même de jeter les bases d'une Europe-providence à l'ère de la post-croissance.

Pour rendre effectif ce nouveau modèle économique, le Green New Deal doit avoir trois objectifs concomitants très clairs :

- **Le climat** : atteindre 100% de renouvelables pour 2030, décarboner pour 2050 ;
- **Le social** : éradiquer les 50 à 100 millions de précaires énergétiques et l'injustice fiscale ;
- **L'emploi** : créer 10 millions d'emplois

# Changer de cadre pour changer de modèle : remettre l'économie à sa place

## Sortir du tout PIB : Réformer les indicateurs de richesse

La transition écologique et sociale ne pourra se faire si les politiques économiques, mises en oeuvre au niveau européen, continuent d'être guidées uniquement par la mystique de la croissance infinie. A cet égard, le PIB, qui sert encore trop souvent d'unique boussole à notre action politique, n'est pas le bon indicateur, puisqu'il ne peut rien dire de l'état social et environnemental de nos sociétés. Le changement de modèle auquel nous aspirons doit impérativement passer par l'adoption de nouveaux indicateurs et de nouveaux objectifs, qui intègrent la question sociale et écologique sans se limiter à la seule dimension économique de notre activité.

Un travail important a déjà été mené en la matière par nombre de chercheurs et d'universitaires dont Florence Jany-Catrice, Dominique Méda et Eloi Laurent, qui militent pour l'adoption de nouveaux indicateurs de richesse (NIR). Si la Commission européenne a d'ores et déjà incorporé dans ses textes le socle européen des droits sociaux et un certain nombre d'indicateurs sociaux dans ses analyses économiques, elle persiste néanmoins à mettre l'accent sur la réduction des déficits sans s'intéresser à la question de la soutenabilité écologique ou de la justice sociale. De fait, nous n'arrivons pas à intégrer, suivre et contrôler les engagements pris par les États membres pour lutter contre le changement climatique.

Or il existe une instance de coordination des politiques publiques à l'échelle européenne, parfaitement pertinent pour remplir ce rôle : le Semestre européen. Le « Semestre européen » coordonne ainsi chaque année les politiques économiques et sociales des États membres. Son lancement, chaque automne, porte un diagnostic et des recommandations d'ordre général pour l'Union et la zone Euro. Il débouche au printemps sur des recommandations quant aux orientations des politiques économiques par pays.

**Mais ces recommandations ne prennent que très partiellement en considération relatives à l'emploi, et ignorent totalement l'impact du réchauffement climatique sur la stabilité économique et financière.**

**Ainsi, le Semestre européen 2019 nous montre combien l'accent est mis sur la croissance, la compétitivité, la productivité et le désendettement, sans prendre la mesure de l'enjeu écologique et de la transition énergétique.**

**Si cette instance intégrait des indicateurs sociaux et environnementaux, ainsi que des règles d'investissement public, de respect de la biodiversité et de dialogue social aussi contraignants que les critères de Maastricht aujourd'hui, il pourrait pourtant constituer un instrument précieux de coordination des politiques publiques afin de réorienter notre modèle économique.**

**Il est donc urgent de réformer cette instance pour la mettre au service d'une véritable transition sociale et écologique, en se fondant sur de nouveaux indicateurs économiques.**

**Il faudra également compléter, dans le cadre du semestre européen, le suivi et l'évaluation des États de indicateurs sociaux tels que l'évaluation précise et la réduction de la part de travailleurs pauvres, la couverture de la protection sociale particulièrement importante à l'heure de risques accrus d'"uberisation" de l'emploi, l'éducation, la santé, l'accès au logement, les émissions nationales et importées de CO2 et le bien-être.**

**Il s'agit enfin de renforcer le rôle du Parlement européen, des parlements nationaux et des partenaires sociaux dans ce dispositif.**

- **Tout d'abord, réformer les indicateurs de développement et de richesse pour y intégrer les variables environnementales et compléter les variables sociales.**
- **Intégrer un suivi annuel des politiques sectorielles déterminantes de la décarbonation de l'économie, y compris une estimation des dépenses publiques associées à ces politiques.**
- **Analyser, dans le cadre des rapports nationaux et des recommandations par pays, l'impact social et écologique des politiques connexes, comme les subventions néfastes et la fiscalité environnementale.**

# Mettre la finance au service de la transition

## 1- Encadrer l'activité bancaire pour éviter une nouvelle crise financière

La Green New Deal européen doit aussi passer par un effort de réglementation des banques et de la finance. Il est en effet urgent de mettre la finance au service de l'économie réelle et de la transition écologique en encourageant les investissements verts et en alignant les objectifs climatiques avec les modes de financement. Mais il s'agit également d'éviter une nouvelle crise financière en encadrant l'activité bancaire et en établissant des pare-feux permettant d'éviter qu'une crise de l'ampleur de celle de 2008 ne se reproduise.

Il faut ainsi sortir de la logique du too big to fail qui a, en partie, conduit à la crise financière de 2008, suite à l'effondrement de Lehman Brothers. Une possibilité pour ce faire peut être de recourir à une séparation effective des activités bancaires, mais cette solution est insuffisante pour rétablir, à elle seule, la solidité du système bancaire. Il est donc impératif, non seulement, de réduire la taille des institutions financières afin d'éviter un effondrement systémique en cas de faillite. Il est également nécessaire de revoir les normes comptables permettant actuellement de calculer les ratios prudentiels des banques afin d'accroître les fonds propres et leur capacité d'absorption des pertes.

Afin d'éviter que se multiplient les « innovations financières » de plus en plus complexes, difficiles à évaluer, et responsables des pratiques de fraude, évasion fiscale et de corruption, il est nécessaire d'encadrer fermement l'émission et l'utilisation de ces produits financiers. Une Agence européenne devrait être en charge de la supervision et de l'encadrement de la mise en marché de ces produits en se fondant sur son utilité pour l'économie réelle, sa demande et le risque potentiel d'un tel produit.

Enfin, il est fondamental d'encadrer les activités de « shadow banking » ou de finance parallèle qui échappent aujourd'hui totalement aux régulateurs bancaires et financiers. Des activités qui, elles aussi, font courir un risque systémique lourd, car leurs activités sont étroitement liées aux banques. Des risques qui sont donc assurés de manière collective pour des activités qui échappent encore à toute réglementation. De fait, le shadow banking est trop souvent un moyen pour les institutions financières d'échapper à la législation en transférant leurs actifs les plus risqués vers des entités de la finance parallèle.

## 2- Prendre en compte le risque climatique dans l'activité financière et bancaire

Un premier risque pour les institutions financières, pourrait venir de son incapacité à adapter son activité au réchauffement climatique. Ce risque se caractériserait ainsi de plusieurs manières : le risque physique d'une part, provenant des événements et catastrophes climatiques sources de dommages physiques ; le risque de transition d'autre part, résultat des changements nécessaires pour atteindre une économie bas carbone, comme la chute de la valeur des actifs en lien avec les secteurs carbonés par exemple; le risque de responsabilité enfin, produit des demandes en réparation des dommages issus des catastrophes climatiques.

Des chocs plus graves pourraient également éroder plus souvent l'espace conventionnel des banques centrales à l'avenir. De plus, les incertitudes liées à la rapidité et à l'ampleur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone peuvent avoir un impact sur les anticipations d'inflation à moyen terme, posant des défis aux banques centrales, car la perspective de la politique monétaire est extensible, mais pas infinie. Ces éléments forcent à considérer ce risque, à mieux le comprendre, et à le quantifier.

## 3- Pour une véritable classification verte

Pour ce faire, une première étape primordiale et incontournable est celle de la création d'une classification (ou taxonomie) verte indépendante et rigoureuse, permettant d'identifier et de différencier les actifs. Elle doit ainsi permettre à l'Union Européenne d'avoir une vision partagée de ce qu'est une activité durable et conduire au désinvestissement dans les énergies fossiles et mauvaises pour l'environnement.

Le trilogue européen - Conseil, Commission et Parlement - est ainsi récemment parvenu à un accord ambitieux sur la classification des activités vertes, étendant à l'ensemble des activités financières sa taxonomie verte. Celle-ci devrait distinguer trois catégories d'activités : celles véritablement vertes, celles permettant une transition en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et celles permettant de développer les activités vertes. Les efforts doivent néanmoins être maintenus afin de s'assurer que des activités émettrices de gaz à effet de serre (comme le gaz), ou néfastes à long terme à l'environnement (comme le nucléaire) soient bien exclues de cette classification verte.

Idéalement, la capacité de noter les projets, investissements et actifs selon cette classification verte serait l'apanage des pouvoirs publics, afin de ne pas renouveler les erreurs de la crise des subprimes où les agences de notations privées, proches des banques, pouvaient sous-évaluer le risque des actifs liés à ces subprimes en leur attribuant la note maximale.

#### 4- Redéfinir le rôle de la BCE

La Banque centrale européenne devra, quant-à-elle, concentrer ses efforts sur l'aide apportée aux acteurs du marché, aux législateurs et aux organismes de normalisation pour l'identification des risques découlant du changement climatique. Elle devra aussi être mobilisée pour mettre en place d'un cadre clair permettant de réorienter les flux financiers et de réduire ces risques.

La Banque centrale européenne devra jouer son rôle de superviseur et de garant des investissements et placements dans l'économie verte. Devant le risque prudentiel causé par le financement massif des énergies polluantes par l'industrie financière, l'encouragement de l'investissement dans les énergies vertes et le désinvestissement des industries polluantes ne peut plus procéder d'une démarche purement volontaire et doit être contraignant.

La meilleure quantification des impacts économiques et financier du risque climatique doit permettre l'inclusion de ce risque dans le calcul des ratios prudentiels, en ajoutant un critère climatique dans ce calcul, au même titre que le risque opérationnel, de crédit, de contrepartie et de marché.

- Exclure le gaz et le nucléaire de la taxonomie des activités "vertes"
- Utiliser les stress-test et outils macroprudentiels pour réduire les risques financiers environnementaux
- Réduire la taille des banques pour éviter un effondrement systémique en cas de défaut d'une institution financière
- Revoir les normes comptables des ratios prudentiels des banques afin d'accroître leurs fonds propres et leur capacité d'absorption des pertes
- Instaurer une agence européenne d'autorisation de mise sur le marché des produits financiers
- Encadrer les activités de finance parallèle ou « shadow banking » qui échappent aujourd'hui totalement aux régulateurs bancaires et financiers.



## Réformer la politique commerciale de l'Union

Les récentes négociations d'accords de libre-échange avec les Etats-Unis, le Canada, et maintenant l'accord UE-Mercosur avec l'Amérique latine, ont mobilisé une grande partie de l'opinion publique européenne s'interrogeant sur l'objectif et les finalités de tels accords. En réalité l'Union européenne s'est trop souvent illustrée ces dernières années comme le bon élève d'une mondialisation ultralibérale des échanges, avec ce que cela comporte de risques pour les travailleurs, les normes sociales et l'environnement.

Ainsi, un récent rapport établi par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, placée sous l'autorité du Premier ministre français, dénonçait un accord commercial -le CETA en l'espèce- climaticide. Selon ce rapport, le Ceta risque ainsi d'entraîner une forte hausse des émissions de gaz à effet de serre. En cause notamment, l'augmentation du transport international et la promotion des investissements dans les énergies fossiles, comme l'extraction de sables bitumineux au Canada.

La Commission s'inquiète également du risque de voir les politiques de transition écologique remises en causes par les intérêts privés. Une dérive causée par l'entrée en vigueur des tribunaux arbitraux, ces institutions qui permettent à une firme de porter plainte contre un État lorsqu'elle estime que ses intérêts économiques sont mis en danger par une politique de ce pays.

Bien plus, le commerce est aujourd'hui devenu en Europe une fin en soi, en dehors de toute considération politique de protection des citoyens, de leurs intérêts et de l'environnement. La politique commerciale de l'Union est devenue un espace autonome et opaque, détachée de tout contrôle démocratique, comme en atteste les récentes négociations avec les Etats-Unis et le Canada, tenues secrètes jusqu'à leur adoption par les négociateurs de la Commission européenne, sans supervision réelle des parlementaires européens ou nationaux.

Or les règles actuelles de notre politique commerciale entraînent la signature et la mise en oeuvre de traités ayant des conséquences contraignantes pour les décennies à venir. Il n'est donc plus possible d'attendre. Il faut sur le champ examiner et réformer de fond en comble le cadre de la politique commerciale européenne, de la manière dont sont négociés les traités, qui doit être plus transparente, jusqu'à leur mise en application et leur suivi.

**L'intégration des Objectifs de développement durable des Nations Unies dans les traités commerciaux devrait ainsi permettre de garantir des traités durables et protecteurs d'un modèle socio-économique juste : revisiter les accords existants et stopper les négociations en cours pour en modifier les objectifs. La mise en oeuvre d'une telle réforme suppose naturellement d'imposer un moratoire sur les négociations en cours et sur la ratification des accords déjà signés.**

**La politique commerciale de l'Union européenne devrait également accompagner la mutation de notre modèle agricole, d'une structure industrielle à une structure et à des modes de production plus durables (mettre en oeuvre une exception agricole afin, par exemple, de pouvoir privilégier les circuits courts dans la restauration collective, instaurer des clauses miroirs pour exiger le respect des normes européennes de production pour les produits agricoles importés).**

**Nous suggérons donc 6 propositions pour réorienter la politique commerciale de l'Union européenne :**

- **Utiliser les négociations commerciales comme un outil de diplomatie climatique, de coopération fiscale et de protection des droits humains en intégrant des règles en la matière aux négociations en cours et à venir.**
- **Inclure dans les accords des clauses de suspension des avantages commerciaux en cas de non respect des engagements internationaux climatiques, sociaux et fiscaux.**
- **Intégrer une exception agricole dans les négociations et interdire l'accès au marché européen aux produits agricoles qui ne respectent pas les critères européens.**
- **Mettre en place un dispositif de taxe carbone aux frontières de l'Union afin de ne plus accepter le dumping environnemental des autres pays.**
- **Supprimer les tribunaux d'arbitrage qui permettent aux multinationales d'attaquer les Etats quand ces derniers adoptent des législations qui nuisent à leurs intérêts.**
- **Sortir de la charte de l'énergie**

# Renouer avec la prospérité et l'emploi à travers l'investissement et une politique industrielle européenne

## Créer une politique industrielle européenne : Plan d'investissement pour une industrie décarbonée et low-tech

Alors que l'objectif du Green New Deal est d'allier transformation économique et écologique, le développement économique et social de l'Union ne peut plus se fonder sur une industrie consommatrice et émettrice à grande échelle de carbone. Économistes et gouvernements déplorent l'absence de politique industrielle européenne et ses conséquences sur l'emploi et l'innovation, un plan d'investissement dans l'industrie lowtech permettrait de concilier l'enjeu stratégique et l'enjeu écologique à moindre frais. En effet, face au défi écologique, les technologies « vertes » et intelligentes sont souvent présentées comme la solution d'avenir.

Pourtant, à y regarder de plus près, le tout high-tech n'est pas l'eldorado promis et continue de reposer sur une logique extractiviste, qui épuise toujours plus rapidement les ressources planétaires. Face à cette réalité, il est donc indispensable de développer, en parallèle, de nouvelles solutions plus sobres, en développant le « low-tech » comme spécialisation industrielle de l'Europe. Concept développé par Philippe Bihoux, les low tech désignent des produits ou des services durables prenant mieux en compte les contraintes sur les ressources, se focalisant sur des technologies sobres, agiles et résilientes.

Malgré un fort potentiel de développement et de nombreux bénéfices, la dynamique « low-tech » reste insuffisante et peine à se développer. Trois propositions ont donc été avancées pour accélérer leur développement : basculer les cotisations sociales vers une fiscalité environnementale ambitieuse, faire de l'Europe un continent low-tech, et créer une « Cour de défense du bien commun ». Cette Cour pourrait ainsi interdire ou autoriser la production ou commercialisation de tout produit ou service sur la base de son impact environnemental et/ou humain.

**Dans les entreprises et les administrations, les arbitrages sur les choix d'organisation, les modes de production, la rentabilité des projets et l'utilité des investissements, seraient profondément modifiés, permettant l'émergence d'une économie « post-croissance » plus riche en travail et plus économe en ressources. Cette dynamique pourrait passer par le déploiement généralisé d'initiatives au niveau local, avec par exemple l'ouverture dans chaque ville ou dans chaque quartier d'un lieu de réparation citoyenne. Des initiatives zéro déchets pourraient être lancées dans toutes les administrations, les écoles et les entreprises publiques. Le levier normatif et réglementaire reste néanmoins un outil incontournable de l'action publique, et s'avère nécessaire dans le cadre de la transition écologique.**

**L'Union européenne doit également investir massivement dans les infrastructures vertes. Cette restauration écologique devrait ainsi toucher tous les types d'habitats dégradés, comme les cultures intensives qui ont conduit à faire disparaître toute fertilité naturelle des sols et toute la biodiversité environnante, aux friches industrielles ou commerciales, en passant par les sites pollués, etc. Il faut également lancer un vaste programme de substitution d'infrastructures vertes aux infrastructures grises en ville, afin de créer des îlots de fraîcheurs, des continuités écologiques, des zones tampon pour limiter les risques d'inondation, etc.**

**Les impacts positifs de la création d'espaces de nature sont très nombreux, en particulier dans les zones urbaines: ils augmentent significativement la probabilité qu'un individu soit actif physiquement, ils réduisent les niveaux de stress dans les riverains vivant à proximité, elles augmentent les opportunités de relations sociales en particulier pour les plus fragiles, ils réduisent la fatigue cognitive pour ceux qui les fréquentent régulièrement. Dès lors, re-naturaliser les villes, c'est créer de la richesse, de la qualité de vie, de la santé et des revenus fiscaux.**

- Élaborer une fiscalité environnementale ambitieuse, permettant de récompenser les produits ayant un impact limité sur la planète**
- Investir massivement dans les low-tech et favoriser leur déploiement au niveau européen**
- Lancer un grand plan d'investissement dans les infrastructures vertes**

## **Faire de l'Union européenne un champion des batteries de nouvelle génération**

L'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans ce cadre, la voiture électrique apparaît comme l'une des solutions les plus prometteuses pour faire baisser nos émissions de gaz à effet de serre. Il faut dire que le transport individuel est l'un des secteurs dont les émissions de GES ont le plus augmenté depuis les années 1990. Réduire cette source d'émission de gaz à effet de serre doit donc être un enjeu central dans la transformation écologique de notre modèle.

Si, bien-sûr, cette réduction des émissions de GES dans le secteur des transports doit avant tout passer par la baisse du recours à la voiture individuelle et le développement de l'usage des « mobilités douces », le développement de la voiture électrique offre néanmoins une perspective de mobilité décarbonée qu'il est essentiel pour l'Europe de saisir.

Mais alors qu'à la fin des années 1990 le Japon, les États-Unis et l'Europe se partageaient 90 % de la production de batterie lithium-ion, c'est la Chine désormais qui domine sans partage le marché : elle produit aujourd'hui  $\frac{3}{4}$  des batteries électriques et pourrait, en 2020, être à l'origine de 4 batteries produites sur 5 dans le monde.

La France et l'Allemagne ont d'ores et déjà conclu un accord visant à investir 5 à 6 milliards d'euros dans un consortium pour bâtir un « Airbus de l'énergie » et tenter de rattraper le retard pris sur la Chine.

Mais cette ambition ne peut se limiter à un partenariat bilatérale. C'est l'Union européenne qui doit être mobilisée pour regagner le leadership dans cette industrie d'avenir.

## **Atteindre l'objectif de plein emploi au niveau européen**

**Plus de dix ans après la crise financière des subprimes et le début de la crise dite « de la dette », le chômage reste, en Europe, un mal endémique. Ainsi ce sont près de 16 millions de personnes qui étaient en juillet 2019 touchées par le chômage, soit 6,3% de la population active en Europe. Il atteint des records de plus de 17% en Grèce et de près de 14% en Espagne.**

**Si l'on peut noter que ce chiffre baisse régulièrement depuis la crise de 2008, cette réduction du nombre de chômeurs est trop souvent imputable à la mise en oeuvre des politiques néolibérales de flexibilisation et de précarisation du marché du travail. Or, si ces politiques permettent d'atteindre des taux de chômage artificiellement bas, comme en Allemagne ou au Royaume-Uni, c'est que dans le même temps, elles ouvrent la voie au travail fragmenté, précarisé et multiplient le nombre de travailleurs pauvres. Cela ne saurait être la solution.**

**L'Union européenne doit être un espace de mieux disant social, d'harmonisation par le haut des normes et des règles encadrant le travail, pas une arène de mise en concurrence des économies et des réglementations les plus défavorables aux travailleurs. Le Green New Deal, en investissant dans la transformation de notre industrie et dans la formation des travailleurs doit être un outil permettant d'offrir un emploi décent et de qualité à l'ensemble des travailleurs européens. L'un des objectifs principaux du Green New Deal est donc bien d'atteindre le plein emploi par la création de près de 10 millions d'emplois sur le continent.**

**Afin d'accompagner cette transformation de l'industrie et du marché du travail européen, les pays de l'Union européenne doivent investir dans la formation et l'accompagnement des travailleurs européens dans les secteurs décarbonés et de la post-croissance.**

## État employeur en dernier ressort

Un autre dispositif ayant fait ses preuves lors de l'expérience du New Deal aux Etats-Unis est celui de l'État employeur en dernier ressort. Ainsi, le Président Roosevelt décide-t-il de lancer un grand nombre de projets d'aménagement et de valorisation du territoire américain. Il lance ainsi une série de mesures visant au bien-être environnemental des Américains, comme la réhabilitation des terres, la lutte contre l'érosion des sols, la gestion de l'eau ou encore la création de parcs naturels.

Et pour ce faire, le Président américain va avoir l'idée révolutionnaire de mettre en oeuvre un dispositif appelé le Civilian Conservation Corp (CCC), programme visant à donner du travail à tous les Américains célibataires, en bonne santé et dont un parent bénéficie des aides sociale. Concrètement cela revient à donner du travail à tous les hommes ayant subi de plein fouet la crise financière de 1929 pour leur donner un travail utile à la société. C'est d'un tel dispositif -bien entendu élargi- qu'il nous faut aujourd'hui nous inspirer pour jeter les bases du plein emploi en Europe.

En France, un dispositif de ce type existe déjà sous forme d'expérimentation. Il s'agit des Territoires zéro chômeur de longue durée, qui offrent l'embauche en CDI à des personnes éloignées du marché de l'emploi à la place des aides sociales. Ce projet se fonde sur l'idée que nul n'est inemployable et qu'en réalité le travail ne manque pas, il suffit de le chercher là où il se trouve, fût-ce en dehors des cercles traditionnels de la sphère marchande.

A cet égard, la formation est une composante fondamentale des programmes d'État employeur en dernier ressort (EDR). Dans la mesure où l'objectif des travailleurs de l'EDR doit rester l'embauche dans les entreprises, ils doivent avoir la possibilité d'améliorer ou de compléter leur niveau de formation.

L'argent non plus ne manque puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge. Il suffit donc d'utiliser cet argent pour payer des travailleurs sur des tâches bénéfiques à l'ensemble de la société (entretien des espaces verts, services aux entreprises ou aux associations, activités liées à la transition écologique).

**Ce type de dispositif d'employeur en dernier ressort pourrait d'ailleurs être le moyen d'investir massivement dans les infrastructures végétales, bien plus résilientes et efficaces que les infrastructures traditionnelles dans la lutte contre le changement climatique, mais bien plus « gourmandes » en emplois. En d'autres termes, un gisement exceptionnel d'emploi pour une cause juste et bénéfique à tous.**

- **Mettre en place un grand plan de formation des travailleurs pour les accompagner dans la transition écologique du marché du travail**
- **Baisser la durée maximale du temps de travail au niveau européen (aujourd'hui 48h)**
- **Développer un programme d'État employeur en dernier ressort pour atteindre le plein-emploi**
- **Investir massivement dans les infrastructures végétales pour protéger les Européens**



## **Éradiquer la pauvreté environnementale à travers un grand plan de rénovation thermique des bâtiments**

**Selon Eurostat, il existe 50 à 125 millions de précaires énergétiques sur le continent européen. Autant de personnes qui éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins élémentaires en énergie domestique, du fait de revenus insuffisants, de prix élevés de l'énergie et de logements de faible qualité énergétique. Et pour cause, les bâtiments sont parmi les principaux émetteurs de CO<sub>2</sub> - avec 36% des émissions dans l'Union européenne - et représentent près de 40% de la consommation énergétique des Européens.**

**Pourtant, l'efficacité énergétique est un besoin élémentaire. C'est même un enjeu central de la transition écologique en ce qu'il permet à la fois de réduire la consommation et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi dans un même mouvement de réduire la facture énergétique des citoyens et de contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens européens. C'est donc aussi un enjeu de justice sociale et fiscale en ce que l'efficacité énergétique des bâtiments représente l'une des principales sources d'inégalités en Europe.**

**Le 19 juin 2018, le trilogue européen est parvenu à un accord fixant un objectif d'efficacité énergétique non contraignant de 32,5 % en 2030. Si l'on peut se féliciter de l'adoption de ce texte, qui fixe un cadre commun pour l'action en matière d'efficacité énergétique, il est néanmoins nécessaire de rendre cet objectif obligatoire.**

**Ce sont ainsi 97% des bâtiments de l'Union européenne -logements, mais aussi bâtiments publics et privés- qui nécessitent une rénovation thermique. Par ailleurs, et de l'aveu même de la Commission, un taux annuel de rénovation de 3 % serait nécessaire pour concrétiser, de façon rentable, les ambitions de l'Union en matière d'efficacité énergétique, alors qu'il est aujourd'hui de 1%.**

**Il est donc absolument nécessaire de lancer un véritable « plan Marshall » de la solidarité énergétique afin d'atteindre 35 % d'efficacité énergétique des bâtiments, comme soutenu par le Parlement européen. L'accès à l'énergie devra également être reconnu comme un droit universel au même titre que l'accès à l'eau. Cette reconnaissance devra s'accompagner de la création d'un observatoire européen des inégalités sanitaires et environnementales.**

- **Lancement d'un « plan Marshall » de la solidarité énergétique afin d'atteindre 35 % d'efficacité énergétique des bâtiments en 2030**
- **Création d'un observatoire européen des inégalités sanitaires et environnementales**
- **Passer le taux de rénovation énergétique de 1% à 3% par an dans l'Union européenne**

# Financer la transition

L'argent privé ne manque pas. L'épargne est partout en Europe abondante. Cependant, la capacité des acteurs privés à investir concrètement dans la transition écologique et sociale est réduite, du fait même de la nature de cet investissement dont le retour peut être long et difficilement chiffrable. On ne peut pas compter uniquement sur l'incitation des acteurs privés et du marché avec un simple signal prix carbone (sous forme de taxe ou de quotas), dont on connaît le peu d'engouement en termes de consentement à l'impôt. Pour faire bouger l'ensemble de l'économie et notre rapport à la consommation doit donc passer par des mesures publiques de financement.

## Assouplissement des règles budgétaires européennes

L'Europe souffre de sous-investissement chronique. Aucun pays européen n'investit en effet dans le secteur public de façon à reconstituer le capital public productif, ce qui donne lieu à l'effondrement de nos infrastructures collectives (ponts, routes, fret, écoles, universités, hôpitaux, etc.).

Pour maintenir l'existant et se préparer à l'avenir, le budget alloué au "Green New Deal" doit donc être massif : les 320 milliards d'euros par an accordés à Frans Timmermans, Vice-Président en charge du Green Deal, sont bien en deçà des besoins. La Cour des comptes européenne établit elle-même à 1115 milliards d'euros par an l'effort nécessaire pour la transition écologique, soit plus de 3 fois le budget prévu.

Or il est tout à fait possible de réaliser ces investissements dans le cadre des traités européens actuels. Il s'agit pour les respecter d'assouplir les règles du calcul du déficit en prenant réellement en compte les amortissements faits à moyen et long terme des investissements publics réalisés dans le cadre de la transition sociale-écologique.

Ainsi, les règles budgétaires associées à la procédure de déficit excessif devraient être profondément réformées pour permettre de prendre pleinement en considération les risques pour les générations futures découlant d'investissements insuffisants et de politiques climatiques et environnementales peu efficaces ainsi que l'évolution du contexte macroéconomique depuis l'adoption de ces règles, notamment la baisse des taux d'intérêt.

## Réforme fiscale européenne et protectionnisme vert

Une réforme fiscale ambitieuse au niveau européen en allant vers une convergence fiscale entre les vingt-sept États membres devra être mise en place. Une assiette harmonisée de l'impôt des sociétés et une convergence des taux sont indispensables pour lutter efficacement contre le dumping fiscal qui tire l'Europe sociale vers le bas. À l'échelle d'une dizaine d'années, les différences fiscales nationales doivent devenir à ce point minimales et négligeables qu'elles rendent inintéressante toute délocalisation.

L'augmentation des ressources propres de l'Union européenne est une seconde étape. Sans une augmentation du budget de l'Union, un plan massif d'investissement au sein de l'Union ne sera pas possible. D'où la nécessité d'introduire de nouvelles ressources propres destinées à remplacer progressivement les contributions des budgets nationaux. De nouvelles ressources propres doivent lui être allouées, comme l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, une taxation juste des multinationales, ou encore l'ajustement carbone aux frontières de l'UE.

La mise en place de la taxe sur les transactions financières (TTF) s'élèverait à 0,1 % pour toutes les transactions financières autres que celles concernant des contrats dérivés et 0,01 % pour toutes les transactions financières concernant des contrats dérivés. Onze pays de l'Union européenne s'étaient déclarés prêts à tenter l'expérience dès 2011, mais certains rechignent désormais, suite à la pression du lobby des banques et du monde de la finance. Or, une véritable taxe de ce type resterait très modeste au regard des milliards d'euros brassés chaque jour par le secteur financier, et pourrait générer d'importantes recettes tant pour l'Union que pour les États concernés.

Les multinationales sont, pour l'instant, les entreprises qui tirent le plus de bénéfices et qui cotisent le moins pour la collectivité. Une taxation juste des multinationales permettrait de financer des investissements publics dans le social et la transition écologique. La voie la plus directe pour y parvenir serait d'imposer aux entreprises multinationales le reporting pays-par-pays. Cette mesure a déjà été votée au Parlement européen mais reste lettre morte au sein du Conseil.

Cette directive obligerait les multinationales à rendre publiques, dans chacune des juridictions fiscales où elles exercent des activités, des informations spécifiques, incluant notamment : le montant de leur chiffre d'affaires, leur bénéfice avant impôts, le nombre de leurs employés, ou encore les bénéfices provenant d'un traitement fiscal privilégié. Le principe du 'reporting pays-par-pays' est de permettre de vérifier si ces entreprises multinationales paient des impôts là où se déroulent réellement leurs activités économiques ou si elles déplacent artificiellement leurs profits dans des juridictions où les taux d'imposition sont faibles afin d'éviter l'impôt.

Ensuite, le principe de pollueur-payeur doit aussi s'appliquer via ce qu'on appelle "l'ajustement carbone aux frontières". Cela désigne le fait d'ajouter, au prix de base, du prix du carbone contenu dans les métaux produits. En rétablissant, pour l'entrée en Europe des métaux produits hors du continent européen, le prix de la pollution que leur production a occasionné.

Ainsi, le seul moyen de rétablir des règles de concurrence équitables est d'intégrer l'impact écologique d'un produit dans son prix réel. A contrario, en n'appliquant pas cet ajustement carbone aux frontières de l'Europe, la concurrence est faussée et déloyale : on favorise les pays qui ne s'acquittent pas du prix de la pollution qu'il engendrent en faisant à moindre frais leurs activités polluantes dans d'autres pays. Cet ajustement est d'autant plus nécessaire que le prix du carbone doit augmenter, conséquence des mesures qui vont être prises à l'échelle mondiale pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique. L'ajustement carbone aux frontières n'est donc pas une taxe arbitraire qui serait créée dans le seul but de protéger l'industrie européenne, c'est aussi le moyen de rétablir de justes règles de concurrence.

- Harmoniser les règles fiscales des différents Etats-membres de l'Union européenne
- Établir une taxe sur les transactions financières
- Mettre en oeuvre une transaction juste des multinationales en fonction de leur activité réelle dans les différents pays de l'Union
- Appliquer le principe de « pollueur-payeur » par un ajustement carbone aux frontières afin de restaurer de justes règles de concurrence

## Quantitative-easing populaire

L'argent créé grâce au programme d'assouplissement quantitatif (quantitative easing - "QE") inonde inutilement les marchés financiers et immobiliers de liquidités sans contribuer à soutenir les investissements dans des entreprises créatrices d'emplois. Ainsi, cet afflux de capital n'a pas provoqué un regain d'investissement et n'a pas permis de relancer la machine pour préparer l'avenir.

Les entreprises européennes n'ont en réalité que peu profité de l'argent moins cher que le banquier central a cherché à mettre à leur disposition par l'intermédiaire des banques via les prêts qu'elles leur proposent. De plus, le quantitative easing, par sa neutralité vis-à-vis des marchés financiers, est biaisé en faveur des activités intensives en carbone.

Au lieu d'injecter de l'argent dans les marchés financiers, il pourrait donc être fléché vers les acteurs privés en fonction de critères sociaux et environnementaux stricts. Cette idée, connue sous le nom de Quantitative Easing for People, ferait beaucoup plus pour stimuler durablement l'économie productive, réduire les inégalités et nous fournir les investissements dont nous avons besoin.